

Adhésion au Contrat Local de Santé



Lors du conseil communautaire du 9 juillet, la Communauté de communes a officiellement voté en faveur de l'adhésion à un Contrat Local de Santé (CLS).

Le CLS est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale, dans le but de **réduire les inégalités territoriales et sociales** de santé. Il est l'expression des **dynamiques locales partagées** entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, **au plus près des populations**.

Ce vote marque l'aboutissement de deux années de travail, de présentation, de motivation et d'argumentation. Cet engagement vise à **améliorer la santé et le bien-être des habitants** de notre territoire. Le CLS permettra de **renforcer la coordination entre les différents acteurs** de la santé et d'élaborer **des actions adaptées** aux besoins locaux.

Agir ensemble pour la santé de tous

contrat local de Santé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

La première étape de ce projet ambitieux est le **lancement du CLS de préfiguration**. Pour mener à bien cette phase, un chargé de mission sera prochainement embauché. Sa mission principale consistera à réaliser **un diagnostic précis des besoins sanitaires** de la communauté et à **élaborer un plan d'action** en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Ce diagnostic est essentiel pour **identifier les priorités et les axes d'intervention**. Il permettra également de **mobiliser les ressources nécessaires** et d'assurer une mise en œuvre efficace des actions prévues.



L'implication et l'engagement des élus et des techniciens est cruciale pour le succès de ce projet, afin de marquer **une réelle différence dans votre quotidien**, en améliorant votre accès aux soins et votre qualité de vie.